



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

08 juillet 2019

Sept régulateurs publient le fruit de leur approche commune sur " la régulation par la donnée "

Les sept régulateurs (l'AMF, l'Autorité de la Concurrence, l'Arafer, l'Arcep, la CNIL, la CRE et le CSA) qui se sont réunis le 24 juin dernier, publient ce jour une note commune sur la " régulation par la donnée ".

La régulation par la donnée, un outil complémentaire pour les régulateurs

Dans un contexte d'innovation permanente, les régulateurs s'appuient de plus en plus sur la collecte, l'exploitation et la publication de données pour amplifier leur capacité d'action, notamment dans une logique de supervision et de détection, ou encore pour éclairer les choix des utilisateurs et mieux orienter le marché.

La régulation par la donnée permet ainsi une responsabilisation plus importante des acteurs, une capacité renforcée d'analyse du régulateur et une information accrue des utilisateurs et de la société civile.

Afin de formaliser leurs réflexions et de rendre compte de leurs avancées sur ce terrain, plusieurs autorités de régulation ont travaillé ensemble sur une note dédiée qu'elles publient ce jour.



Echanges réguliers et démarches de mutualisation

Le 24 juin 2019, plusieurs régulateurs (l'Autorité de la concurrence, l'AMF, l'Arafer, l'Arcep, la CNIL, la CRE et le CSA) se sont réunis en la présence de leurs présidents, directeurs et secrétaires généraux.

Des mutualisations entre autorités ont été instituées sur des thèmes tels que la commande publique, la gestion des connaissances et les ressources humaines. Des actions de formation communes, une protection sociale complémentaire ainsi que des référents déontologiques communs entre certaines autorités ont ainsi été mis en place. L'ensemble de ces mutualisations sont mentionnées dans le rapport annuel de chacune des autorités concernées, comme requis par la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes.

Des échanges bisannuels entre autorités, comme celui du 24 juin qui s'est déroulé dans les locaux de l'Arcep, permettent d'assurer le pilotage de leurs travaux communs et plus largement de partager sur des sujets d'intérêts communs. Les autorités présentes se sont montrées favorables à l'idée de mettre en partage leurs programmes d'études afin d'accroître les synergies.

Outre l'adoption de la note conjointe publiée aujourd'hui, cette réunion fut l'occasion de saluer le rapport réalisé conjointement par le CSA et l'Hadopi sur les assistants vocaux comme une démarche exemplaire ayant réussi à agréger autour d'elle une variété de points de vue sur une thématique d'intérêt commun en intégrant notamment une participation de l'Arcep, de l'Autorité de la concurrence et de la Cnil.

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site <https://www.amf-france.org>

Contact presse :

Direction de la communication de l'AMF - Charlotte Garnier-Peugeot - Tél : +33 (0)1 5345 6034 ou +33 (0)1 5345 6028


En savoir plus

📄 Note commune : Nouvelles modalités de régulation - La régulation par la donnée

Mots clés

SUPERVISION

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



COMMUNIQUÉ AMF

CRYPTO-ACTIFS

28 septembre 2022

L'AMF et l'ACPR
annoncent la radiation
du PSAN BYKEP SAS



COMMUNIQUÉ AMF

SUPERVISION

30 août 2022

L'AMF publie la
synthèse de ses
contrôles SPOT sur les
titrisations simples,
transparentes et
standardisées



COMMUNIQUÉ AMF

SUPERVISION

13 juillet 2022

Publication de la
synthèse de contrôles
SPOT sur le dispositif
de lutte contre les
abus marché des
sociétés de gestion



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02